

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010  
COMPTE RENDU**

**Etaient présents :**

MM. ZANARDO – TRITZ – OLIVIER – SANTAROSSA – BREVI – BARBIER –  
BESSEDJERARI – WEY – FILIPPI – LAFOND – DENEFFLE – GRASSELLI – MINARY  
Mmes FOGLIA – VELVELOVICH – OUABED – GUILLON – BOULANGER – TOURNEUR –  
GENDRE – BONNET

**Etaient représentés :**

MM. CLAUSSE – BANAS  
Mmes SCHILLE – DE SOUZA – BUHSING

**Etaient absentes :**

Mmes TUCCONI – DE ISEPPI – VIGO HABRAN

**Secrétaire de séance :** M. BESSEDJERARI

-----

Le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour, le vote d'une motion concernant la dotation horaire globale de la rentrée 2010 au Lycée Polyvalent Jean Zay et la fermeture annoncée d'une classe de maternelle de l'école Joliot Curie. Il annonce que Fatma Zohra Ouabed présentera cette motion aux membres du conseil.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le maire informe les membres du conseil municipal des décisions qu'il a prises sous la délégation permanente :

Marché de travaux à procédure adaptée :

→ Signature du marché « Démolition et désamiantage de cinq bâtiments préfabriqués » (4 bâtiments de l'ancien lycée Anne Frank et un bâtiment de l'école Marcel Pagnol) conclu avec la société HOLLINGER pour un montant TTC de 22 812.40 €

Marchés publics de fournitures à procédure adaptée :

→ Signature du marché « Fournitures des espaces verts » :

- **lot n°1 – Terreaux et phytosanitaires** : marché multi attributaires, à bons de commande, conclu avec deux fournisseurs, GRAINES VOTLZ et LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant minimum de 10 000 € et un montant maximum de 20 000 € ;
- **lot n°2 – Matériel à semis** : marché conclu avec un fournisseur unique, GRAINES VOTLZ, pour un montant minimum de 250 € et un montant maximum de 500 € ;
- **lot n°3 – Matériel de plantation** : marché déclaré sans suite (*le stock pour cette année était finalement suffisant*) ;
- **lot n°4 – Petit matériel** : marché multi attributaires, à bons de commande, conclu avec deux fournisseurs, ROCHA et HORIZON VERT pour un montant minimum de 3 000 € et un montant maximum de 6 000 €.

Le maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil du 26 janvier 2010.

Christian Minary indique qu'une correction « historique » doit être effectuée dans l'avant dernier paragraphe, point n°2 - débat d'orientation budgétaire – page 5. Il a parlé de « l'association de développement du Jarnisy » et non du « Pays de Briey ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le maire annonce que les six premiers points liés aux comptes administratifs, comptes de gestion et budgets seront présentés par Denise Boulanger, conseillère municipale déléguée au suivi budgétaire juste après son intervention.

### **Intervention de Jacky Zanardo :**

« Ce soir, nous allons voter les budgets 2010.

Avant de laisser la parole à Denise BOULANGER, conseillère déléguée au suivi budgétaire, il me paraît important de constater qu'en budgétisant plus de 6,5 millions d'euros d'investissement dans son budget principal, la majorité municipale a choisi de garder une politique volontariste et dynamique en matière de travaux.

De cette manière, nous agissons dans deux directions : nous poursuivons la modernisation de Jarny et nous participons à la relance économique par l'investissement avec ainsi un effet induit sur le maintien et la création d'emplois, notamment dans le B.T.P.

Mais aujourd'hui, les marges financières de notre collectivité, comme pour toutes les communes de France, sont gravement détériorées par les baisses des dotations de l'Etat et l'inlassable transfert de charges insuffisamment compensées.

Dans ce contexte contraint, la santé financière de la Commune reste satisfaisante mais naturellement elle se dégrade.

Ainsi, l'autofinancement diminue sur la dernière période (tout cela sera passé en revue tout à l'heure). La Municipalité n'a certainement pas attendu les exhortations du Gouvernement à la « maîtrise des déficits » pour mettre en œuvre depuis 2001 une gestion rigoureuse de ses finances.

Malgré des finances saines, l'avenir est donc sombre : 2010 est la 2<sup>ème</sup> année de baisse de ce qu'on appelle la *dotations forfaitaire*, qui représente la majeure part de notre DGF : - 8 000 € en 2009, - 15 000 en 2010. On le voit, la baisse s'accélère. Pour l'instant, d'autres dotations avaient plus ou moins compensé, ce n'est plus le cas cette année, où le total des dotations d'Etat baisse en valeur absolue. C'est du jamais vu, ou alors il faut remonter tellement loin qu'on n'a pas les chiffres.

Ces baisses peuvent sembler minimes par rapport au montant du budget de fonctionnement, mais le cumul de ces baisses, surtout si elles s'accroissent, pourrait donner au total un résultat très préoccupant pour notre autofinancement.

Depuis 2001, nous avons ainsi perdu plus de 600 000 € de DGF par rapport à ce qu'elle aurait dû être en suivant simplement le rythme de l'inflation des ménages, sans même parler du rythme de l'inflation des dépenses des mairies (le fameux « panier du Maire ») qui augmente mécaniquement du double de l'inflation des ménages.

C'est pourquoi dès cette année le chapitre 011 a été bloqué à son niveau de 2009, et a même subi une légère diminution, et le chapitre 012 freine sa progression. Ces mesures ne sont plus simplement des mesures de saine gestion, qui ont de toute manière déjà été

prises depuis 9 ans, mais bien des mesures de restrictions imposées par la politique du Gouvernement. Elles signifient que les adjoints et les services, dans leurs différents domaines, sont appelés à réduire leur périmètre d'intervention. Seule l'action sociale, en cette période d'approfondissement de la crise, voit sa dotation augmenter.

Cette réduction de périmètre ne nuit pas pour l'instant au service public de manière grave, mais il est clair que nous ne pourrions poursuivre longtemps cette politique imposée, sans répercussions sur le niveau des services rendus à la population dans nombre de domaines.

Face à cette situation nouvelle et inimaginable lors des élections pour tous les élus, nous sommes dans l'obligation de revoir à la baisse le programme municipal, pour respecter notre engagement de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

Comme à mon habitude, je souhaite agir en concertation avec les partenaires de la Municipalité. Je vais donc inviter ceux et celles qui oeuvrent au quotidien dans les domaines culturel, sportif, caritatif, économique, environnemental, scolaire et dans le développement des quartiers, à une réunion de réflexion collective mardi 4 mai au foyer Guy Môquet sur les enjeux et sur les perspectives faites aux collectivités et particulièrement pour notre Commune.

En 2010, le blocage du budget de fonctionnement permet le maintien de l'autofinancement à un niveau acceptable, permettant de financer les 3 grandes opérations du programme municipal.

Celles-ci vont débiter cette année, après plusieurs années d'études et de réflexion : la médiathèque et la place Giacometti pour un montant de 1 550 000 € (6 500 000 au total), la place de la gare pour un montant de 1 750 000 €, le quartier du Grand Breuil pour un montant de 1 300 000 € (1 730 000 au total).

D'autres opérations vont aussi commencer ou se poursuivre cette année, comme l'aménagement de la maison des associations, les travaux de sécurité (zones 30, barrières aux carrefours), les aménagements liés au handicap, aussi bien dans les bâtiments que dans les rues.

Le patrimoine continue à être maintenu en état, avec le programme annuel de voirie et les travaux dans les bâtiments, écoles et salles de sport notamment.

La politique d'aide à la rénovation des façades est maintenue, ainsi que l'aide à la primo-accession à la propriété ; et, cette année, une nouveauté puisqu'à l'aide pour les capteurs solaires s'ajoute une aide à l'achat de récupérateurs d'eau.

Une dernière remarque concernant l'investissement : pour la deuxième année consécutive, les comités de quartier sont associés à la préparation du budget principal en déterminant conjointement avec la Municipalité les aménagements à réaliser en matière de voirie, de sécurité et de cadre de vie.

En deux ans, 559 000 € ont d'ores et déjà été investis ou le seront dans les quartiers au titre du budget participatif. Ainsi, à la fin du mandat, environ 1,5 millions d'euros y auront été consacrés !

Enfin, concernant le budget eau, comme nous l'avons déjà évoqué l'an dernier, la nécessité de remplacer les branchements plomb (900 000 €), même étalé sur 3 ans, nous contraint à augmenter la part communale du prix de l'eau qui restera néanmoins faible malgré l'augmentation proposée de 6 cts. C'est un peu plus que prévu initialement : ceci est dû aux 67 000 € que nous devons reverser à l'Agence de l'Eau. Une augmentation du même ordre devra aussi intervenir en 2011.

Le prix total de l'eau passe ainsi de 3,82 à 3,88 €/m<sup>3</sup>, soit pour 120 m<sup>3</sup> une facture qui passe de 458 € à 466 € (soit 1,5 % d'augmentation). Pour rappel, le prix de l'eau augmente tous les ans de 3 cts en moyenne, dus à la révision annuelle de l'indice K de rémunération de Veolia, et la part communale n'avait plus augmenté depuis au moins une décennie. D'ailleurs, d'une manière globale le prix de l'eau qui aurait dû être de 4,57 €/m<sup>3</sup> sans notre intervention n'est que de 3,82 €/m<sup>3</sup> grâce à l'action municipale depuis 2001, soit une économie de 75 cts par m<sup>3</sup> pour les Jarnysiens (16 %) (soit une économie de 90 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> dans l'année).

L'enveloppe pour le « rachat » de l'usine et des compteurs, en cas de rupture du contrat, est maintenue à hauteur de 600 000 € ; quant aux autres travaux éventuels que nous devrions programmer dans les années qui viennent, nous sommes encore dans l'attente du résultat de l'étude d'IRH, qui sera connu d'ici la mi-avril au maximum. La commission eau doit se réunir à ce sujet mercredi 28 avril à 17 H.

En conclusion, pour 2010, l'action municipale se veut plus que jamais utile et combative.

L'enjeu est de discuter, de débattre, de proposer, d'élaborer, de défricher, avec nos concitoyens, le chemin qui permettra de rendre notre ville encore plus forte, plus fraternelle, plus solidaire.

Notre volonté est de participer à notre manière et à notre niveau à non seulement réduire les dégâts sociaux, humains, écologiques et démocratiques de la politique gouvernementale actuelle mais aussi de participer à la création d'une alternative politique qui place l'être humain au cœur de toute action et comme le chantait Jean Ferrat « Vieux monde clos comme une orange, faites que quelque chose change ». »

#### 1- COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2009 – VILLE – SERVICE DES EAUX – SERVICE JEUNESSE :

Denise BOULANGER présente le compte administratif de l'exercice 2009 – Ville :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	: 7 408 626.94 €	Dépenses	: 4 495 555.37 €
Recettes	: 8 335 024.22 €	Recettes	: 3 052 929.26 €

Puis elle présente le compte administratif de l'exercice 2009 – Service des Eaux :

<u>Fonctionnement :</u>		<u>Investissement :</u>	
Dépenses	: 111 088.68 €	Dépenses	: 204 621.32 €
Recettes	: 104 944.08 €	Recettes	: 119 978.79 €

Et enfin, elle présente le compte administratif de l'exercice 2009 – Service Jeunesse :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses	: 257 835.92 €
Recettes	: 234 617.80 €

Le maire précise que la commission des finances a eu lieu vendredi 26 mars 2010 et que tout a été décortiqué au cours de cette séance. Par conséquent il prévoit que les questions seront certainement peu nombreuses.

Christian Minary informe les membres du conseil qu'il s'exprimera au moment du vote des budgets. Il précise que lorsqu'il a voté contre un budget, il vote contre le compte administratif correspondant.

Le maire sort de la salle.

Olivier Tritz est désigné président de séance pour ce point n°1.

Il procède aux votes des différents comptes administratifs :

- compte administratif de l'exercice 2009 – Ville : il est accepté avec 20 voix Pour et 1 voix Contre et 3 abstentions ;
- compte administratif de l'exercice 2009 – Service des Eaux : il est accepté avec 21 voix Pour et 3 abstentions ;
- compte administratif de l'exercice 2009 – Service Jeunesse : il est accepté avec 20 voix Pour et 4 abstentions.

Le maire reprend la présidence du conseil municipal.

## 2- AFFECTATION DES RESULTATS :

Denise BOULANGER présente l'affectation des résultats pour le budget Ville – exercice 2009, conformément aux résultats de clôture du CA 2009 :

- un excédent de fonctionnement de 926 397.28 € à l'article 1068
- un excédent d'investissement de 411 832.72 € à l'article 001.

Puis elle présente l'affectation des résultats pour le budget Service des eaux – exercice 2009, conformément aux résultats de clôture du CA 2009 :

- la somme de 9 778.02 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ;
- un excédent d'exploitation de 11 224.87 € à l'article 002
- un déficit d'investissement de 9 778.02 € à l'article 001.

Enfin, elle présente l'affectation des résultats pour le budget Service Jeunesse – exercice 2009, conformément aux résultats de clôture du CA 2009 :

- un excédent de fonctionnement de 1 488,34 € à l'article 002.

Le maire met chaque délibération aux voix. Elles sont acceptées à l'unanimité.

## 3- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2009 :

Denise Boulanger propose aux membres du conseil municipal d'approuver les comptes de gestion établis pour l'exercice 2009 par Monsieur Eric PERNOT, Receveur Municipal, et qui sont conformes aux comptes administratifs.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

## 4- VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2010 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES :

Le maire indique que les taux d'imposition 2010 des trois taxes directes locales sont identiques à ceux votés en 2009, à savoir :

- Taxe d'habitation : 19.51 %
- Taxe foncière (bâties) : 27.23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.43 %

## Intervention de Christian Minary :

« Il faut donner acte du maintien des taux de la ville et de la volonté de ne pas créer une taxe additionnelle pour la CCJ. Il reste que les taux de Jarny restent élevés comparés à d'autres villes de la même importance, je m'abstiendrai donc sur ce vote. »

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 24 voix Pour et 1 Abstention.

#### 5- Eau – Augmentation de la surtaxe communale

Le maire explique qu'il est nécessaire d'augmenter la surtaxe communale sur l'eau de 0.06 €/m<sup>3</sup> en raison des travaux de remplacement des branchements plomb sur les trois prochaines années.

Il propose au conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe communale qui passe de 0.12 à 0.18 €/m<sup>3</sup>.

Jean-Pierre Denèfle rappelle ce qu'il a dit lors de la commission des finances. Il remarque que l'augmentation de la surtaxe communale liée à l'eau paraît minime mais que pour les gens en difficulté à l'heure actuelle, qui connaissent de nombreuses augmentations telles que le gaz, l'électricité, etc, il s'agit d'une somme importante.

Il propose que les travaux relatifs au renouvellement des branchements plomb soient étalés sur plusieurs années afin de réduire l'augmentation de la taxe.

#### **Intervention de Christian Minary :**

« Il s'agit d'augmenter la surtaxe pour financer les travaux de remplacement des branchements en plomb en application d'une directive européenne qui impose une teneur maximum de 10 microgrammes par litre dans l'eau du robinet pour 2013. La norme est actuellement de 25 après avoir été de 50 et ces chiffres soulèvent des débats parmi les scientifiques. Mais admettons qu'il est nécessaire et urgent d'effectuer ces travaux. Nous sommes toujours dans le cadre du contrat avec Veolia que le maire est autorisé à rompre depuis mars 2006. Dans le dernier rapport sur la gestion du service de l'eau, Veolia a fait soudain réapparaître l'existence d'un fonds de renouvellement de plus de 100 000 euros. Comment les Jarnysiens pourraient-ils comprendre que, alors que Veolia reste délégataire dans un contrat dont la Chambre régionale des comptes a prouvé qu'il constituait "une rente de situation", ils soient une nouvelle fois contraints de payer ? Cette nouvelle décision, ajoutée à l'adoption d'un nouveau règlement sur les compteurs lors du conseil précédent laisse penser qu'on agit comme si la question du contrat avec Veolia était résolue.

Cette augmentation est aussi un mauvais signal envoyé à la population au moment où celle-ci doit faire face à des charges supplémentaires et à une situation de plus en plus difficile. Elle contredit la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale. »

#### **Intervention de Jean-Paul Olivier :**

« Les verts et apparentés sont aujourd'hui dans bon nombre de villages et de villes en France. Au lendemain de ces dernières élections, l'augmentation du nombre d'élus appartenant globalement au mouvement Europe Ecologie (dans les différentes instances publiques) en est une preuve concrète.

Les politiques que nous avons menées ont montré tous leurs atouts :

- Efficacité,
- Réalisme, optimisme à mener une politique positive,
- Ecologie politique qui a su modifier le monde en commençant par le développement de l'action sociale.

Aux crises économiques et écologiques existent des solutions et des politiques innovantes. En les multipliant, nous agissons sur le devenir de la planète. Malgré les contraintes

budgétaires imposées par l'Etat et les réajustements obligatoires, il nous faut toutefois essayer de poursuivre notre route, notre engagement en manière d'écologie urbaine, d'environnement durable pour nos enfants et les générations à venir.

Qualité de vie, respect de l'environnement à la ville comme à la campagne, les verts et apparentés ont démontré la spécificité de l'écologisme municipal. Tout au long de nos mandats les élus verts et apparentés se sont efforcés de prouver qu'améliorer la vie de chacun concrètement c'est possible.

Les années qui arrivent vont être difficiles pour le monde économique et social. Il va nous falloir être indulgents, réalistes, courageux et solidaires pour afficher ces diminutions en communiquant à tous les instants de la vie politique comme le fait le maire, les verts et apparentés et toute la liste « Unir les volontés » de cette municipalité. Nous sommes et resterons aux côtés du maire afin de créer des coopérations, de valoriser l'environnement, de vaincre les injustices sociales au service des citoyennes et citoyens dans le respect et la confiance de chacun quelques soient les opinions politiques. Tout ceci afin de continuer à construire notre projet adapté aux besoins des habitants.

Pour toutes ces raisons, les verts et apparentés voteront favorablement pour ce budget 2010 qui nous impose une rigueur financière. »

Le maire reprend la parole et maintient que les jarnysiens ont pu bénéficier d'un tarif constant grâce à l'action municipale mais qu'en 2010 une faible hausse devra s'appliquer.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 20 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention.

Alain Grasselli entre dans la salle et s'installe.

#### 6- BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2010 : VILLE, SERVICE DES EAUX, SERVICE JEUNESSE :

Denise Boulanger présente le budget de la Ville :

##### Section d'investissement :

- dépenses : 10 891 750 €  
- recettes : 10 891 750 €

##### Section de fonctionnement :

- dépenses : 8 163 308 €  
- recettes : 8 163 308 €

Puis elle présente le budget du service des eaux :

##### Section d'investissement :

- dépenses : 1 046 253 €  
- recettes : 1 046 253 €

##### Section de fonctionnement :

- dépenses : 137 224 €  
- recettes : 137 224 €

Enfin, elle présente le budget du service jeunesse :

##### Section de fonctionnement :

- dépenses : 310 810 €  
- recettes : 310 810 €

Jean-Pierre Denèfle remarque les points positifs liés au budget de la ville pour l'exercice 2010 :

- « - une baisse de 7 % des dépenses de fonctionnement,
- la création de 6 emplois aidés,
- les taux d'imposition votés qui restent identiques. »

Il relève également les points négatifs :

- « - l'augmentation de la surtaxe communale de l'eau,
- la baisse des dotations de l'Etat qui n'incombe pas à la ville mais qui influe sur son budget. »

Pour ces motifs, Jean-Pierre Denèfle annonce que le groupe Jarny Gagnant s'abstiendra.

### **Intervention de Christian Minary :**

« La commission des finances s'est réunie pendant près de deux heures et demie. Tous les points techniques qui soulevaient des problèmes ont été abordés et les réponses ont été fournies. Évidemment, c'est un travail en commission, donc dans une séance non publique. Cet aspect un peu obscur et rébarbatif n'en est pas moins nécessaire, car il permet de débattre ensuite des choix politiques en toute connaissance de cause au lieu de s'épuiser au jeu des questions-réponses entre la majorité et l'opposition.

Il a été dit lors de la commission que pour l'instant la situation financière de la ville est saine, mais qu'elle risque de se dégrader suite à toutes les mesures prises par le gouvernement (quasi gel des dotations, etc.) dans le contexte général de ce qu'on appelle la crise : crise qui n'affecte pas tout le monde puisque, le patronat ayant empoché des milliards en aide et exonérations, on apprend maintenant que les entreprises du CAC40 ont distribué 35 milliards à leurs actionnaires, tout en ayant par ailleurs détruit 600 000 emplois en 2009.

C'est vrai, la situation est difficile. Dès lors, comme nous en avons déjà discuté lors du débat d'orientation budgétaire, la question est de savoir si les élus relaient la rigueur imposée par le Fonds monétaire international, l'Union européenne et le gouvernement auprès de la population ou s'ils prennent les mesures pour y résister, et cela après le rejet massif de cette politique lors des élections régionales.

D'une certaine façon, ce budget contient un certain nombre de mesures qui vont dans le bon sens : stabilité des taux d'imposition, maintien du niveau des subventions et des investissements (médiathèque), pause dans l'introduction de la vidéosurveillance.

Mais d'autre part,

1. il programme des économies de 7% sur tous les chapitres du fonctionnement (sauf les subventions) sans savoir pour l'instant comment va pratiquement se traduire cette économie et surtout si cette première mesure – limitée- n'ouvre pas la voie à des décisions plus draconiennes les années suivantes
2. il programme la vente des logements de la ville. C'est une intention qui avait déjà été exprimée, on y reviendra dans la suite du conseil, mais c'est bien une vente d'une partie du patrimoine
3. il augmente la surtaxe sur l'eau, ce qui rajoute une pression financière sur la population
4. Et enfin, bien que cela ne figure pas au budget on doit bien en parler puisque la discussion budgétaire est une discussion sur la politique générale, la majorité, tout en refusant l'instauration d'une taxe additionnelle, ne semble pas avoir renoncé à l'idée d'enrayer la dégradation probable des finances de la Communauté de communes en prônant une intégration renforcée anticipant la réforme territoriale.

Au cours des semaines écoulées, on a entendu des déclarations selon lesquelles les collectivités locales devraient constituer un rempart ou un bouclier social contre la politique gouvernementale. Ce bouclier, si l'on prend en compte la ville de Jarny, ne comporte déjà -t-il pas quelques petits trous ? Serait-ce le présage que, quelle que soit la nocivité des mesures gouvernementales, on les appliquera. On irait ainsi vers une cohabitation d'un deuxième type entre le gouvernement qui décide et les collectivités locales qui appliquent.

C'est la raison pour laquelle je ne peux approuver ce budget.

On me dira que c'est une question nationale. C'est vrai, c'est bien du gouvernement, exécutant le Pacte de stabilité et les ordres du FMI, que provient l'avalanche de mesures destructrices des services publics et d'asphyxie financière des communes. Chaque jour la presse locale rapporte les déclarations d'élus expliquant qu'ils sont parfaitement conscients que les décisions qu'ils prennent s'en prennent à la population, qu'ils les regrettent, mais qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Une question se pose. Ils sont très nombreux à être dans cette situation impossible, pris en tenaille entre le gouvernement et la population. Au lieu de se plaindre chacun de leur côté, pourquoi ne décident-ils pas ensemble d'actions communes en direction du gouvernement ?

Surtout comment comprendre que les représentants des grandes associations d'élus trouvent des aspects positifs dans la réforme de la taxe professionnelle ou participent au groupe de travail sur la maîtrise des dépenses locales mis en place par Eric Woerth et destiné à "impulser un effort partagé de maîtrise des dépenses, nécessaire au rétablissement des comptes publics" ? Chacun comprend que le but est de faire avaliser par les élus eux-mêmes les mesures d'austérité afin de supprimer des services publics et de les confier aux multinationales et aux divers intérêts privés. Qu'iraient donc faire les élus dans cette galère ? Ne faut-il pas ici même à Jarny commencer à inverser le courant ?

Le maire il y a quelques instants a annoncé qu'il convoquerait une réunion de toutes les forces vives de la ville, du secteur associatif, sportif et culturel, pour leur faire part de la situation financière de la ville et leur expliquer que le gouvernement est responsable. Mais s'agira-t-il de leur démontrer qu'en fin de compte il va falloir choisir dans quel secteur opérer des coupes, et dans ce cas cette réunion ne serait-elle pas la réplique locale de ce que M. Woerth a mis en place au niveau national ? Ou sera-ce l'occasion de dire "Nous n'acceptons pas" et d'organiser avec la population la mobilisation et la résistance unies contre les mesures gouvernementales ? »

Par conséquent, Christian Minary annonce qu'il votera contre le budget de la ville.

En ce qui concerne le budget de l'eau, il rappelle qu'il a été favorable à la budgétisation d'une somme en cas de rupture de contrat avec Véolia mais qu'il a voté contre la surtaxe communale donc il s'abstiendra de voter. Par ailleurs il souligne la complexité de la situation, étant donné que l'avenir de ce contrat est incertain.

Enfin, il indique qu'il s'abstiendra de voter le budget du service Jeunesse car il ne comprend pas l'intérêt de séparer ce budget du budget de la Ville.

Le maire propose aux membres du conseil d'approuver les budgets pour l'exercice 2010 :

- budget Ville : il est accepté avec 21 voix Pour, 1 voix Contre et 4 abstentions.
- Budget Eau : il est accepté avec 21 voix Pour et 5 abstentions.
- Budget Service Jeunesse : il est accepté avec 21 voix Pour et 5 abstentions.

#### 7- Délégation permanente donnée au maire par le conseil municipal – Emprunts

Le maire rappelle qu'il a été autorisé par délibération du 2 avril 2008 à procéder, dans les limites d'un million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions relatives au placement de fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au vu du montant des emprunts prévus sur les deux prochaines années, le maire demande aux membres du conseil d'étendre la délégation à trois millions d'euros.

Christian Minary souligne que les situations où le maire peut décider seul devraient être limitées aux cas de nécessité.

Il estime que trois millions d'euros représentent une somme importante et que la commission des finances pourrait être consultée et le conseil pourrait délibérer.

Le maire précise que l'avis de la commission des finances est conservé. Il explique que cette délégation lui permettra d'être plus réactif afin de faciliter la vie de la municipalité.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 1 abstention.

#### 8- Versements de subventions aux associations

Le maire demande au conseil municipal d'accepter le versement des subventions aux associations, conformément au tableau qui a été joint à la note de synthèse.

Il rappelle qu'une commission a été réunie pour valider ces différentes subventions.

Il ajoute que ce soir, le conseil vote en fonction des propositions qui ont été faites par la commission.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 9- Dotation d'attribution de compensation 2010 versée par la Communauté de Communes du Jarnisy à la Ville

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider la dotation d'attribution de compensation versée pour l'année 2010 par la CCJ à la Ville. Il précise que cette dotation s'élève à 1 384 735,48 €, correspondant au montant de la taxe professionnelle 2002, de laquelle est défalqué le montant des équipements culturels, du contingent incendie, du Centre de Loisirs sans Hébergement et de l'action sociale.

Il signale que cette dotation a été validée par la commission d'évaluation des charges puis elle a été votée par le conseil communautaire et enfin, elle est votée dans chaque commune.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 1 abstention.

#### 10- Mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Hervé Barbier informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts, visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, la municipalité souhaite s'engager dans des aménagements permettant de couvrir le sol, notamment avec l'achat d'un broyeur, de plantes couvre-sol et de géotextiles nécessaires à leur implantation. Il indique que le montant total de cette opération s'élève à 26 000 € et que ces investissements peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50%.

Il demande aux membres du conseil d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Il précise que l'achat du broyeur correspond à 20 000 € et que les fournitures correspondent à 6 000 €.

Joseph Wey estime que le prix du broyeur est très élevé.

Hervé Barbier répond que le prix annoncé sera certainement diminué après négociation.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

## 11- Gestion différenciée des espaces verts – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Hervé Barbier informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts, visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, la municipalité souhaite informer la population sur ce nouveau mode de gestion des espaces par l'aménagement de panneaux d'informations.

Il souligne que ce projet peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 70%.

Il indique également que la municipalité souhaite engager 6 agents à temps complet pour une durée de neuf mois à compter du 5 avril 2010, en contrats aidés afin de procéder au désherbage mécanique.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne chaque contrat à hauteur de 2 000 €.

Il demande aux membres du conseil d'autoriser le maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Christian Minary remarque que la note de synthèse indique que les emplois des 6 agents sont prévus pour 9 mois. Il demande si le désherbage ne sera plus nécessaire à l'issue de ces 9 mois.

Par ailleurs, il s'interroge sur ce point : « La défense de l'environnement sert-elle de prétexte au renforcement de la précarité ? ».

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 1 abstention.

## 12- Attribution de subvention au titre du FIC

Rachel Foglia présente le projet qui a été examiné par le Comité local de promotion des projets (CLPP) réuni le mardi 16 mars 2010 :

### **« Organisation d'un vide grenier »**

Porteurs du projet : Carole Mourey et Delphine Pisetta (Jarnysiennes)

Porte-paroles : Delphine Pisetta (habitante du quartier Droitaumont)

### Descriptif du projet :

Une vingtaine d'habitants organise le dimanche 13 juin 2010, sur le carreau de la mine de Droitaumont, un vide grenier avec une restauration rapide dans le but de rassembler, autour de cette action, les habitants de ce quartier pour le moins étendu (Moncel, cités et village) mais aussi ceux des autres quartiers, voire de l'extérieur. L'idée est également de promouvoir auprès des participants attendus nombreux, un espace naturel et verdoyant, remis en état, amélioré et entretenu en permanence par des bénévoles du quartier de Droitaumont.

### Impact sur le quartier :

Une solidarité s'instaure entre jeunes familles, nounous, parenté, amis, anciens et nouveaux habitants pour rapprocher les citoyens de manière conviviale sur un site idéal pour

l'organisation de manifestations populaires. Ainsi, pour attirer le plus de monde possible, le vide grenier est ouvert à tous (inscriptions prises jusqu'au 16 mai). La promotion en sera faite sur les sites internet spécialisés et par distribution toutes boîtes aux lettres. Le droit de place est minimal et un café est offert gracieusement aux exposants, une restauration rapide est prévue sur place avec des animations pour les enfants. Enfin, le choix du lieu est judicieux à plusieurs titres : espace vaste, intéressant par son histoire, valorisant pour les bénévoles du quartier qui ont travaillé à la réhabilitation du site, tout-à-fait adapté aux manifestations populaires.

Il s'agit d'une formidable opération de promotion d'un lieu de vie cher à tous les habitants de Jarny dans le cadre d'un projet citoyen fédérateur.

Montant sollicité : 1 000 €

Dossier jugé recevable à l'unanimité

Montant accordé : 1 000 €

Rachel Foglia demande au conseil de valider la décision du CLPP.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### 13- Renouvellement du FIC de Jarny

Rachel Foglia indique que la convention de gestion du FIC de Jarny est caduque. Elle informe les membres du conseil qu'un projet de convention de gestion et un projet de règlement intérieur annexe ont été élaborés par les services du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la Ville de Jarny.

Elle ajoute que ces deux projets ont été présentés et validés par le Comité local de promotion des projets.

Elle demande aux membres du conseil d'autoriser le maire à signer les documents joints à la note de synthèse.

### **Intervention de Christian Minary :**

« Certaines formulations sont bien floues. L'article 5 de la Convention de gestion stipule que le comité local de promotion des projets est composé "d'habitants". Sur quels critères ? Le projet de règlement intérieur donne la réponse : un représentant par comité de quartier. Mais les comités de quartiers sont eux-mêmes autoproclamés.

Pour autant, on note avec satisfaction qu'en dernier ressort, c'est le conseil municipal qui délibère sur chaque projet. En pratique évidemment, il n'y aucune raison de ne pas aider un groupe d'habitants qui souhaite animer son quartier.

Plus largement, le FIC se situe dans le cadre de la "démocratie participative". J'avais déjà dit que la démocratie n'a pas besoin de qualificatif. Cela fait un certain temps qu'on parle de "démocratie participative", mais dans quel état est la démocratie tout court ? Le 29 mai 2005, les citoyens avaient massivement participé à un référendum sur un projet de constitution européenne, auquel ils avaient répondu non. Quelque temps plus tard, leurs représentants, dont la plupart prônent à tout bout de champ la "démocratie participative", ont tranquillement piétiné le vote des citoyens. Et après on s'interroge sur le taux d'abstention aux élections. Alors les discours sur la "démocratie participative" et la citoyenneté ne masquent-ils pas la violation des règles élémentaires de la simple démocratie ? »

Rachel Foglia précise que le conseil général de Meurthe et Moselle subventionnait ces projets à hauteur de 3 000 € par an alors que désormais, il se limitera à 3 000 € pour 2 ans.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 1 abstention.

#### 14- Ouverture d'une voie communale au lieudit « Haut de Pierre »

Olivier Tritz signale aux membres du conseil que chaque point présenté ce soir, lié à l'urbanisme, a été traité lors de la commission Aménagement du Territoire du 24 mars 2010.

Puis il les informe qu'une enquête publique relative à l'ouverture d'une voie nouvelle a eu lieu du 5 au 22 janvier 2010.

Il donne les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable assorti de 2 recommandations :

- veiller à la sécurité routière sur la voie projetée en n'autorisant son usage qu'en un seul sens de circulation et en y limitant la vitesse des véhicules ;
- aménager les abords immédiats de la pharmacie et du laboratoire d'analyses médicales en prolongeant la rampe d'accès pour handicapés jusqu'au laboratoire et en assurant le stationnement des véhicules en épis le long de la pharmacie et du laboratoire pendant la durée des travaux.

Il indique que la recommandation liée à la rampe d'accès pour handicapé sera prise en considération par la collectivité.

En ce qui concerne le sens de circulation, Olivier Tritz explique qu'il ne semble en revanche pas justifié d'imposer un sens unique de circulation pour cette nouvelle voie pour les véhicules légers.

Il dit : « En effet, les transports scolaires se verront imposer un accès par la rue Paul Déroulède et une sortie par l'avenue Patton, pour des raisons de sécurité (sortie des élèves par la droite du bus). Cependant, il est prévu de permettre aux véhicules légers d'accéder et sortir du site dans les 2 sens de circulation. Il importe en effet que les véhicules puissent accéder au pôle culturel par l'avenue Patton, qui constitue l'accès principal. Imposer une entrée obligatoire et exclusive par la rue Paul Déroulède au site, en interdisant l'entrée par la rue Patton, conduirait à augmenter le nombre de véhicules utilisant la rue Paul Déroulède. Par ailleurs, les bus pourraient stationner mais les élèves seraient obligés de traverser la route, ce qui paraît dangereux. Le double sens facilitera en revanche la circulation des véhicules selon leur provenance et leur destination. »

En conclusion, il annonce que la solution « circulation à double sens » sera testée durant une période donnée avec une vitesse limitée et que si des problèmes sont rencontrés, il soumettra une autre formule.

Il propose aux membres du conseil municipal de décider de l'ouverture de cette nouvelle voie et de retenir le double sens de la circulation.

Jean-Pierre Denèfle demande si les véhicules venant de la gare pourront tourner vers la médiathèque. Il souligne les risques de bouchons à certaines heures de la journée.

Olivier Tritz répond qu'un plateau surélevé sera réalisé afin de ralentir la circulation. Il rappelle qu'à ce jour, sur le parking de la pharmacie, les véhicules rentrent d'un côté et sortent de l'autre et que vers 8 heures et 17 heures, la circulation est difficile.

Christian Minary rappelle que ce sujet a été abordé lors de la commission Aménagement du territoire et qu'il avait exprimé quelques réticences sur l'idée d'instaurer un double sens de circulation au vu des problèmes d'accès et de sortie par l'avenue Patton. Il confirme qu'il vote pour la solution de circulation à double sens, à condition que le dispositif soit pratiqué sur une période « test », comme ce fut le cas pour la place Génot.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 15- Vente des logements communaux situés rue Clément Humbert et rue Jean-Jacques Rousseau

Le maire souligne qu'il s'est déjà exprimé sur cette question : « Le rôle d'une collectivité est d'investir sur des bâtiments à usage collectif. La ville ne doit pas avoir un rôle de bailleur ; ce n'est pas son métier ».

Il reprend par la même occasion les travaux qui ont été effectués sur le foyer Guy Moquet, l'ancienne piscine, le château de Moncel, la médiathèque, etc.

Il rappelle qu'il avait annoncé aux jarnysiens qu'il se séparerait, au fur et à mesure, de tous les bâtiments à usage non collectif car la surface du patrimoine à usage collectif augmente. Il précise que la ville a acheté près d'un million d'euros de terrains sur la commune qu'elle a revendu aux bailleurs sociaux afin d'y implanter des habitations à loyer modéré pour les personnes qui sont dans le besoin.

Puis le maire explique que la Ville est propriétaire des immeubles situés au 47 rue Clément Humbert et 9 rue Jean-Jacques Rousseau qui comprennent :

- l'immeuble du 47 rue Clément Humbert avec 5 appartements, dont 3 F4 et 2 F3, 4 caves et 5 garages. 2 F4 sont actuellement inoccupés ;
- l'immeuble du 9 rue Jean-Jacques Rousseau avec 6 appartements de type F4, dont 2 inoccupés, et 2 caves. Des garages de la batterie de garage située à proximité lui sont rattachés (6).

Il ajoute que ces logements autrefois utilisés comme logements de fonction, pour les instituteurs et certains employés communaux, ne reçoivent plus cette destination aujourd'hui.

Il informe les membres du conseil qu'il a été proposé aux locataires de ces 2 immeubles de se porter acquéreur du logement qu'ils occupent et que cette proposition a été acceptée par Mme Larose uniquement.

Par conséquent, il propose au conseil municipal d'accepter la cession de gré à gré d'un des logements F3 du 47 rue Clément Humbert à Mme Larose.

Il demande également aux membres du conseil d'accepter le principe de la vente des autres logements libres des 2 immeubles et de l'autoriser à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces logements par adjudication dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du CGCT.

Le maire souligne que les logements actuellement occupés ne feront l'objet d'une cession qu'à l'expiration de la durée du bail de leurs locataires.

Il indique qu'un syndicat de co-propriété sera en conséquence établi et géré par la Ville de Jarny dans l'attente de la vente de l'ensemble des logements.

Enfin, il dit que les garages figurant à proximité de l'immeuble du 9 rue JJ Rousseau seront cédés avec les logements et que l'aliénation de certains garages et logements ne pourra être engagée qu'après déclassement du domaine public suite à une enquête publique.

#### **Intervention de Christian Minary :**

« On répète depuis un certain temps ce qui à la fin semble passer pour une évidence : "Une commune n'est pas un bailleur social". Répéter la même phrase ne signifie pas qu'elle soit juste. Historiquement, et pas seulement en France, les collectivités locales ont toujours joué un rôle dans le logement social. Bien sûr, la ville n'est pas elle-même un office HLM.

Elle dispose à l'heure actuelle de deux logements d'urgence, on pourrait concevoir d'en augmenter le nombre. On nous dit aussi que les logements en question sont dans un état de

vétusté qui exigerait d'énormes dépenses de réparation, mais ce sera aussi le problème des acheteurs potentiels, sauf si les prix d'achat sont très bas. Enfin, ces logements constituent un patrimoine et le patrimoine d'une ville représente une garantie. On me répond que le patrimoine s'est agrandi et développé depuis 2001. C'est incontestable, mais en quoi la propriété de ces deux immeubles a-t-elle été ou serait-elle une gêne pour ce développement ? »

Alain Grasselli intervient. Il attire l'attention des membres du conseil sur le fait que le neuf a été développé dans la ville mais que par la même occasion l'ancien a perdu beaucoup de valeur car l'offre est plus importante que la demande. Il craint que les logements vendus par la commune ne soient bradés.

Patrick Brévi répond que ces logements sont vétustes et qu'ils ne pourront par conséquent pas être vendus à des prix exorbitants.

Il ajoute que la ville loue des logements qui mériteraient des travaux de rénovation or elle n'a pas les moyens de les effectuer.

Le maire signale que le prix de ces biens sera déterminé par les services des domaines.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 1 voix Contre.

#### 16- Vente de l'appartement n° 4 du 47 rue Clément Humbert à Mademoiselle Marie-Lise Larose

Le maire rappelle que dans le cadre du projet de cession des logements de l'immeuble du 47 rue Clément Humbert, Melle Marie-lise Larose s'est portée acquéreur du logement de type F3 qu'elle occupe.

Il propose aux membres du conseil municipal d'accepter le principe de cession de gré à gré de ce logement à Melle Larose.

Il précise que cette cession portera sur :

- un appartement de type F3 référencé lot 4, bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage, de 59,05 m<sup>2</sup>, représentant une quote-part de copropriété de 145 millièmes ;
- une cave : n°6 d'une surface de 6.73 m<sup>2</sup>,
- un garage : n°12 d'une surface de 13.99 m<sup>2</sup>.

Il indique que le prix de vente de ces lots proposé est de 53 400 € hors droits et taxes, conformément à l'estimation des services fiscaux du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 1 abstention.

#### 17- Classement de voiries dans le domaine public communal

Olivier Tritz propose de régulariser certaines voiries qui appartiennent à la commune, sont affectées à l'usage direct du public et remplissent les critères de domanialité publique.

Il demande au conseil municipal, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, d'accepter le classement dans le domaine public des voies suivantes :

- Rue de la cartoucherie et rue Louis Majorelle (pour la partie non classée dans le domaine public), constituées par la parcelle cadastrée section AY n° 132, pour partie, conformément au plan n°1
- Rue Emile Gallé, constituée par les parcelles cadastrées section AZ n° 547 pour partie, 500 et 483 pour partie, conformément au plan n°2
- Rue Foch (pour la partie non classée actuellement dans le domaine public), constituée par les parcelles cadastrées section AD n° 587, 599, 597, 595 et 593, conformément au plan n°3

- Rue de Tribieux, (pour la partie non classée actuellement dans le domaine public), constituée par les parcelles cadastrées section AM n° 483, 482, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503 et 505, conformément au plan n° 4
- Chemin le Breton, constitué par la parcelle cadastrée section AD n°198 et AD n°622 pour partie, conformément au plan n°5,
- Parcelle cadastrée section AO n° 450, située place de l'église, conformément au plan n°6,
- Rues des Cerisiers, des Magnolias, impasse des Epinettes et impasse des Saint Paulias, constituées par la parcelle cadastrée section AE n° 282, conformément au plan n°7
- Rues Edgar Degas, rue Pierre Auguste Renoir, rue Paul Cézanne, rue Paul Gauguin, constituées par la parcelle cadastrée section AE n° 574, conformément au plan n° 8,
- Square des Accacias (jonction récemment créée), constituée par les parcelles cadastrées section AE n° 161, 302 et 578 pour partie, conformément au plan n°9
- Rue Clément Humbert constituée par les parcelles cadastrées section AM n° 359 pour partie, n° 320, 365 en partie
- Parking du stade, constitué par les parcelles cadastrées section AMP n° 611 et 335.

Olivier Tritz ajoute que le tracé exact de ces voies sera déterminé par un document d'arpentage, à la suite duquel certaines parcelles seront divisées.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 18- Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n°29 à la SARL Efficience

Olivier Tritz signale que ce point a déjà été traité en commission Aménagement du territoire et lors d'un précédent conseil municipal au cours duquel il avait annoncé que toute opportunité d'achat serait saisie.

Il rappelle que le Plan Local d'Urbanisme prévoit un emplacement réservé n° 5, situé sur une partie des parcelles cadastrées section AN n° 25, 26, 27, 28 et 29, correspondant aux jardins des habitations de la rue du Fort Mahon.

Il précise que cet emplacement a pour objet la création d'un parking à proximité de l'église afin de désengorger le centre ville.

Il informe les membres du conseil que Monsieur Daniel Pagelot, représentant la SARL Efficience - 3 Chemin des Nouillons 57 160 Lessy - propose à la ville l'acquisition de la partie concernée par l'emplacement réservé de la parcelle AN 29, soit une superficie de 1,53 ares.

Olivier Tritz propose donc au conseil municipal d'accepter le principe d'une acquisition amiable de ce terrain, pour un prix de 3 060 € hors droits et taxes, conformément à l'estimation des services des domaines. Il demande également au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir.

Il ajoute que l'acquisition des parcelles 25, 26 et 28 est en cours de discussion.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 19- Transfert de 2 subventions « Pass Foncier » attribuées aux Marcaires 1 aux lotissements des Marcaires 2

Olivier Tritz explique que par délibération du 12 mai 2009, le conseil municipal a validé l'octroi de 9 subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du Pass foncier. Il ajoute que ces subventions ont été réservées aux terrains situés dans le lotissement « Les Marcaires 1 ».

Il indique qu'aujourd'hui, le lotisseur demande à la Ville de bien vouloir attribuer 2 de ces 9 pass foncier aux terrains du lotissement les Marcaires 2, de manière à permettre à 2 foyers intéressés par des terrains aux Marcaires 2 de mener à bien leur projet.

Il assure que ce transfert ne pénalisera en aucun cas d'autres ménages car ces 2 pass fonciers n'ont pas été réservés.

Il propose donc aux membres du conseil municipal d'accepter ce transfert.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 25 voix Pour et 1 abstention.

#### 20- Attribution de primes de ravalement de façades

Olivier Tritz propose au conseil municipal d'accepter le versement des primes de ravalement de façades conformément au plan joint à la note de synthèse. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 30 296,32 € pour un montant de prime de 6 346,60 €. Il informe les membres du conseil que les 5 dossiers présentés ont reçu un avis favorable à la commission réunie le 18 mars 2010.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 21- Incitation à la récupération d'eau de pluie – Règlement relatif à l'octroi d'un récupérateur d'eau de pluie à tarif réduit

Hervé Barbier informe le conseil municipal que dans le cadre de l'Agenda 21 local et dans l'objectif de préserver les ressources naturelles, la Ville de Jarny s'engage à promouvoir la récupération d'eaux pluviales et accordera ainsi, sous certaines conditions, l'acquisition d'un système de récupération d'eau de pluie, à tarif réduit (participation de la Ville à hauteur de 50%).

Il annonce que pour l'année 2010, la ville pourra acheter 50 unités à 60 € pièce qu'elle revendra aux particuliers 30 € pièce.

Alain Grasselli fait part de sa satisfaction liée à cette action. Il souligne l'intérêt des récupérateurs d'eau de pluie pour la place Leclerc. Il demande, à ce sujet, où en est la réflexion sur cette place.

Patrick Brévi répond que cette mesure est déjà un premier pas. Il explique que les travaux liés à l'installation d'un bassin coûteraient 300 000 € donc la municipalité va attendre de constater les effets des récupérateurs d'eau de pluie.

Le maire confirme que la mise en place des récupérateurs d'eau de pluie va limiter l'écoulement de l'eau et permettra une régulation. Il précise qu'effectivement chaque riverain devrait être équipé.

Alain Grasselli estime que les habitants de la place Leclerc devraient être prioritaires pour ces équipements et que par conséquent, une information spécifique devrait leur être adressée. Il ajoute qu'un effort financier particulier aurait été opportun pour eux.

Hervé Barbier demande aux membres du conseil d'approuver le règlement relatif à l'octroi d'un récupérateur d'eau de pluie à tarif réduit, joint à la note de synthèse.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 22- Balisage des sentiers de randonnée – Convention entre la Ville de Jarny et la Commission sentiers 54 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Hervé Barbier informe le conseil municipal que la Ville de Jarny, en partenariat avec la Commission Sentiers 54 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, souhaite faire baliser les sentiers de promenade.

Il précise qu'une convention doit être conclue entre ces partenaires. Puis il indique que l'objectif est de définir les obligations respectives de la Commission Sentiers 54 et de la Ville de Jarny pour le balisage et l'entretien des sentiers de promenade et de randonnée dits PR, situés sur la Ville de Jarny.

Il demande aux membres du conseil :

- d'accepter la convention à passer entre la Ville de Jarny et la Commission sentiers 54 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, contractualisant le balisage des sentiers de randonnée ;
- d'autoriser le maire à signer le document à intervenir.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

### 23- Signature du « Projet sportif de la Ville de Jarny »

Olivier Tritz présente le projet sportif de la ville. Il dit que les élus ont souhaité compléter la démarche engagée en 2004 afin de renforcer l'idée visant à mettre le développement du sport au cœur de la politique de la Ville. Il ajoute que le 29 octobre 2008, une commission des sports élargie à tous les acteurs du mode sportif jarnysien a donc été organisée afin de démarrer ce projet.

Il donne les trois objectifs majeurs qui étaient visés :

- Le renforcement de l'accessibilité au Sport
- L'épanouissement des jarnysiens à travers le Sport
- Le développement de la citoyenneté

Il explique qu'à partir des travaux de la commission sport élargie, des réunions des différents groupes de travail et du séminaire de travail organisé en juin dernier, un document de synthèse intitulé « Projet sportif de la Ville de Jarny » a été rédigé reprenant les conclusions des réflexions et propositions des acteurs du monde sportif jarnysien. Il signale que plusieurs nouveaux outils seront mis en place après le vote du conseil municipal : charte des utilisateurs des équipements sportifs de la Ville, nouveaux règlement intérieur des installations sportives et nouveau dossier de demande de subvention. Il assure que la charte sera diffusée chez tous les utilisateurs afin de faire respecter les droits et les obligations qu'elle contient pour chaque partie.

Olivier TRITZ propose au conseil municipal d'adopter ce nouveau projet sportif et les outils mis en place conformément au travail de la commission sport élargie et à la proposition de la commission municipale sport réunie le 4 décembre 2009.

Il indique que désormais, chaque année, la Ville de Jarny recevra ou organisera un évènement sportif. Il rappelle que pour l'année 2010, il s'agit du circuit de Lorraine et de la fête du sport.

Christian Minary demande si le projet qui doit être adopté ce soir est bien le produit de la commission sport élargie.

Il ajoute : « Je comprends la nécessité de s'entendre sur un certain nombre de principes et de règles. Cependant, une nouvelle fois, je ne vois pas la nécessité de noyer cela dans ce "jargon" sur la citoyenneté et le développement durable. »

Olivier TRITZ confirme que le projet sportif de la Ville a été élaboré au cours des réunions des groupes de travail, du séminaire, etc. Il confirme également que jusqu'à présent, aucun texte n'existait dans ce domaine.

Le maire félicite les auteurs de ce projet qui a fait l'objet d'un véritable débat et correspond à des dizaines d'heures de travail.

Il met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 24- Convention d'objectifs « Aide à la résidence 2010/2011 » - Ville de Jarny / Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine / Sarl Théâtre du Jarnisy

Rachel Foglia demande aux membres du conseil d'autoriser le maire à renouveler la convention d'objectifs « Aide à la résidence 2010/2011 » établie entre la Ville, la DRAC et le Théâtre du Jarnisy.

Elle précise que cette convention engage le Théâtre du Jarnisy à :

- réaliser le projet artistique dont le contenu est précisé dans l'annexe 1 ;
- assurer une mission d'irrigation artistique sur le territoire de la Ville de Jarny et du Jarnisy, par ses créations, la diffusion et également par ses activités d'éducation artistique ;
- mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Et la Ville de Jarny et la DRAC s'engagent, pour leur part, à :

- soutenir financièrement la réalisation de cet objectif, à l'exception des financements imputables sur la section d'investissement, dans les conditions prévues par la convention jointe à la note de synthèse.

Par ailleurs, elle remarque que la durée de cette convention a été exceptionnellement fixée à 2 ans (au lieu de 3 ans) car dans le cadre du projet de la médiathèque, une nouvelle convention sera rédigée en 2012.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

#### 25- Vidéo protection – Création d'un comité d'éthique

Serge Santarossa rappelle que ce point avait été abordé lors d'un précédent conseil municipal, dans le cadre du plan de sécurité.

Il explique que la municipalité souhaite la création d'un comité d'éthique répondant aux exigences d'indépendance, d'équilibre et de pluralité, chargé de veiller à ce que le système de vidéo protection mis en place, ne porte pas atteinte aux libertés fondamentales.

Il donne les missions du comité d'éthique :

- s'assurer du respect de l'ensemble des dispositifs réglementaires relatifs à l'exploitation du système de vidéo protection de la Ville de Jarny,
- veiller au respect de l'application de la charte d'éthique,
- garantir, dans ce cadre, le respect de l'ensemble des libertés publiques et des libertés fondamentales,
- informer les citoyens sur les conditions de fonctionnement du réseau de vidéo protection des bâtiments publics et de recevoir et répondre à leurs doléances,
- formuler auprès du maire toutes recommandations sur le fonctionnement et l'impact du dispositif quant aux libertés individuelles et collectives ;
- élaborer un rapport annuel d'activités qui sera présenté au conseil municipal.

Il propose la composition suivante du comité d'éthique :

- le maire, président du comité ;
- deux membres du conseil municipal répartis équitablement (soit un membre de la majorité et un membre de l'opposition) ;
- un représentant du monde du droit ;
- un représentant du monde de l'éducation nationale ;
- un représentant de la société civile.

Par conséquent, il propose au conseil municipal d'approuver :

- la création du comité d'éthique ;
- ses missions ;
- la constitution (missions et membres) du comité d'éthique et d'évaluation de la vidéo protection des espaces et des bâtiments publics de la Ville de Jarny.

### **Intervention de Christian Minary :**

« Je ne rappellerai pas les raisons qui m'ont amené à m'opposer à l'équipement en caméras de vidéosurveillance. Pour cette année, l'équipement marque une pause. Tant mieux. Maintenant, on essaie de mettre des garde-fous. Je remarque qu'on parle désormais de vidéo protection, comme le font Sarkozy et Hortefeux. Mais dans la charte d'éthique, on revient au terme de vidéosurveillance ! »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 22 voix Pour, 1 voix Contre et 3 abstentions.

Julien Bessedjerari précise qu'il n'a pas tenu à participer aux réunions de travail car selon lui, les libertés fondamentales sont attaquées, dès le moment où des vidéos sont installées.

### **26- Vidéo protection – Adoption de la charte d'éthique**

Serge Santarossa propose aux membres du conseil d'adopter une charte d'éthique qui précise les conditions de fonctionnement du système de vidéo protection afin de garantir la protection des libertés publiques et individuelles, au-delà du simple respect des textes législatifs et réglementaires qui régissent les systèmes de vidéo protection.

Il signale que cette charte sera tenue à la disposition de tout citoyen et qu'elle s'imposera aux responsables du système de vidéo protection. Il ajoute que le comité d'éthique assurera et contrôlera l'application de la charte.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 22 voix Pour, 1 voix Contre et 3 abstentions.

### **27- Vente d'un véhicule**

Patrick Brévi informe les membres du conseil que le véhicule RENAULT MASTER B70 immatriculé 3730 VJ 54 est hors d'usage et que l'entreprise MTP souhaiterait le racheter pour un montant de 1 500 €.

Il demande au conseil municipal d'autoriser le maire à vendre ce véhicule.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

### **28- Prise en charge des frais liés au mandat spécial à Paris les 29/10/2009 et 03/02/2010**

Le maire rappelle que les frais liés à ces mandats spéciaux avaient déjà fait l'objet d'une délibération puisque le trésorier, Monsieur Pernot, l'exige désormais bien que les crédits soient votés aux budgets prévisionnels de chaque année.

Il ajoute que ce dernier demande maintenant une seconde délibération pour préciser qu'il s'agissait des frais réels.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

### **29- Remplacement des conseillers municipaux au sein des commissions municipales**

Le maire rappelle que suite à la démission de Céline Henquinet et Pierre Marche, conseillers municipaux, Jean-Pierre Denèfle et Christine Gendre ont été installés dans les fonctions de conseillers municipaux pour les remplacer.

Il dit qu'il convient de désigner les nouveaux remplaçants des conseillers démissionnaires au sein de chaque commission et organismes extérieurs.

Il propose de désigner les nouveaux membres conformément à la liste transmise par Jean-Pierre Denèfle :

- Commission de l'eau : remplacement de Pierre Marche, titulaire, par Jean-Pierre Denèfle ;
- Commission des sports, fêtes et cérémonies, loisirs – vacances : remplacement de Pierre Marche par Jean-Pierre Denèfle .
- Commission d'appel d'offres : remplacement de Pierre Marche, délégué suppléant, par Christine Gendre ;
- Jury de concours : remplacement de Pierre Marche, délégué suppléant, par Christine Gendre ;
- Conseil d'administration du Lycée Polyvalent Jean Zay : remplacement de Pierre Marche, suppléant, par Solange Bonnet.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

### 30- Motion concernant la DHG de rentrée 2010 au lycée Jean Zay et la fermeture annoncée d'une classe de maternelle à l'école Joliot Curie

#### **Intervention de Fatma-Zohra Ouabed :**

« Le conseil municipal de la commune de Jarny souhaite manifester clairement par le vote de cette motion son opposition à la dotation horaire globale attribuée au lycée, à sa répartition entre postes définitifs et heures supplémentaires.

Premièrement, à effectif constant, la DHG des sections générales et technologiques est en recul de près de 100 heures par rapport à la dotation actuelle.

Deuxièmement, alors que le nombre de classe est stable, une véritable saignée frappe certaines matières, par exemple, l'anglais qui perd 24 heures, soit 1,3 postes.

Toutes disciplines confondues, 7 postes étaient menacés par cette DHG suite au déplacement d'une délégation d'enseignants et à l'engagement du proviseur adjoint, le recteur est revenu sur 3 suppressions. Ainsi 4 postes sont toujours voués à disparaître.

Troisièmement, la fiche de structure affiche la disparition de la classe de Première d'adaptation STG dont le recrutement ne s'est, pour l'heure, pas tari.

Quatrièmement, la DHG qui nous a été présentée lors du CA du 9 février 2010 est la conséquence directe de la mise en œuvre de la réforme des lycées qui signifie :

- la baisse des horaires officiels nationaux ;
- la suppression des travaux pratiques et des modules nationalement définis ;
- la diminution de moitié des horaires des enseignements de détermination devenus d'exploration ;
- une aggravation massive en 2011-2012, avec la mise en tronc commun, des enseignements de Première.

La politique délibérée de mise à mal du service public d'éducation par la suppression massive de postes et par la mise en place de réformes à tous les niveaux d'enseignement provoque une lente mais profonde dégradation.

Par ailleurs, nous avons été informés de la fermeture probable d'une classe de maternelle à l'école Joliot Curie dès la prochaine rentrée scolaire, ce à quoi, nous nous opposons également.

C'est pourquoi, le conseil municipal vote cette motion contre le démantèlement du service public d'Education matérialisé à Jarny par les fermetures de classes et les suppressions de postes évoqués dans ce texte. »

Christian Minary remarque : « il s'agit de la mise en pratique du non remplacement des retraités ».

Josiane Velvelovich répond : « Ceux qui vont bientôt être sollicités pour effectuer des remplacements ».

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 13 avril 2010

Le Maire,

**Jacky ZANARDO**